

# CONDITIONS GÉNÉRALES DES SERVICES DIGITAUX WEALTH MANAGEMENT

---

## A. DÉFINITION GÉNÉRALES

---

**Banque** : BGL BNP PARIBAS SA.

**Banquier Privé** : Chargé de relation attribué du Client au sein de la Banque.

**beAdvised** : désigne le service à distance de réception de conseils d'investissement et/ou de messages d'information relatifs à la stratégie d'investissement de la Banque réservés aux Clients ayant souscrit à des services de conseil en investissement ou de gestion discrétionnaire de portefeuille.

**Client** : désigne la (les) personne(s) physique(s)/morale qui est/sont en relation d'affaires avec la Banque et qui utilise(nt) les Services Digitaux. Le terme Client recouvre également le(s) mandataire(s) du Client lorsque celui(ceux)-ci utilise(nt) les Services Digitaux au nom et pour le compte du Client.

**Conditions Générales**: désignent les Conditions Générales de BGL BNP Paribas disponibles sur le site internet de la Banque.

**ePortfolio** : désigne le service à distance mis à la disposition des entités ou personnes physiques mandatées par des Clients auprès de la Banque leur permettant l'accès à distance à un certain nombre d'informations bancaires et de fonctionnalités, dont, à titre indicatif, la visualisation des avoirs et engagements bancaires de ces Clients, la génération de rapports, l'accès à une messagerie sécurisée.

**Équipement** : désigne le terminal, smartphone, tablette, ordinateur ou tout autre équipement informatique utilisé par l'Utilisateur pour utiliser les Services Digitaux.

**Identifiants** : désigne tous les éléments d'identification ou d'authentification d'un Utilisateur pour l'accès et l'utilisation des Services Digitaux. Selon les Services Digitaux, il peut s'agir notamment d'un code secret, d'un mot de passe, d'un kit d'accès ou de l'identifiant unique « SMID » (ou numéro client) fourni par la Banque, d'une carte code (une carte physique contenant 16 codes alphanumériques), d'un LuxTrust Scan ou d'une combinaison de ceux-ci ou de tout autre moyen à définir par la Banque en fonction de l'évolution de la technologie.

**Service Digital/ Services Digitaux** : désigne un ou plusieurs services à distance proposés par le métier Wealth Management de la Banque à ses Clients sur myWealth et notamment : «Wealth Aggregator »; « beAdvised ». Il s'agit aussi du service à distance ePortfolio proposé par le métier Wealth Management de la Banque aux mandataires des Clients auprès de la Banque

**myWealth** : désigne le service à distance permettant l'accès à un certain nombre d'informations bancaires et de fonctionnalités, dont, à titre indicatif, la visualisation des avoirs et des engagements du Client, la transmission d'ordres de paiement, d'ordre de bourse, ainsi les fonctionnalités « Wealth Aggregator » et « beAdvised ».

**Utilisateur** : désigne toute personne physique, mandataire ou représentant légal, désignée par le Client ou habilitée par un mandataire du Client, via les formulaires mis à disposition par la Banque, à utiliser et disposer d'un accès aux Services Digitaux selon les modalités définies par la Banque dans les présentes Conditions Générales des Services Digitaux.

**Wealth Aggregator** : désigne le service à distance permettant au Client d'agréger de manière automatique les données concernant :

- ses actifs financiers déposés auprès de la Banque,
- ses positions souscrites dans des fonds d'investissement administrés par Global General Partner S.A.,
- et consolider tout contrat d'assurance dont il est souscripteur et pour lequel la Banque est agence d'assurances.

## **B. DISPOSITIONS COMMUNES AUX SERVICES DIGITAUX**

---

### **1. CHAMP D'APPLICATION**

Les présentes Conditions Générales des Services Digitaux s'appliquent à l'utilisation par tout Client et/ou l'Utilisateur des Services Digitaux proposés par la Banque. Des dispositions spécifiques à certains Services Digitaux sont contenues au point C des présentes Conditions Générales des Services Digitaux. En cas de conflit ou de divergence entre les dispositions contenues à la partie B et à la partie C, les dispositions spécifiques de la partie C prévalent.

Les services, produits et comptes bancaires auxquels le Client et/ou l'Utilisateur accède/accèdent et qu'il/ils utilise/utilisent au moyen des Services Digitaux sont régis par les Conditions Générales dans leur version en vigueur, dans la mesure où il n'y est pas contredit par les présentes. En particulier, l'utilisation des Services Digitaux n'entraîne aucune modification des règles de preuve en vigueur entre la Banque et le Client, ainsi que de contestation en matière de paiements en ligne. Les parties conviennent expressément que l'utilisation d'Identifiants valides (telle que documentée dans les systèmes de la Banque, ces derniers ayant la même valeur qu'un document original et feront foi en cas de contestation) pour toute opération, instruction ou transaction opérée au moyen des Services Digitaux constitue la preuve irrévocable de son existence et de sa validation par le Client. Sauf disposition contraire

des présentes, les Conditions Générales s'appliquent également aux Services Digitaux.

### **2. CLIENTS ÉLIGIBLES**

Pour les Clients mineurs, l'accès aux Services Digitaux n'est possible que si ceux-ci disposent d'une autorisation parentale leur permettant de contracter, et sous réserve d'acceptation par la Banque.

### **3. NATURE DES SERVICES DIGITAUX**

En dehors des communications électroniques personnalisées échangées entre le Client et la Banque (y compris les conseils fournis dans le cadre du Service Digital beAdvised aux Clients ayant souscrit à une offre de conseil en investissement et sauf convention contraire entre les parties, la Banque ne fournit pas de conseil en investissement dans le cadre des Services Digitaux. Par conséquent, avant de prendre une décision d'investissement, il appartient au Client de vérifier si cet investissement est adéquat au regard de ses connaissances, de son expérience en matière financière, de ses objectifs d'investissement et de sa situation financière. La Banque n'assume aucune responsabilité tant en termes d'opportunité de chaque opération passée ou ordonnée par un Client qu'en termes de compatibilité de celle-ci avec son profil d'investisseur.



#### **4. FOURNITURE DES SERVICES DIGITAUX**

La Banque reste libre de refuser la souscription à tout Service Digital ou d'en restreindre la limite d'utilisation sans avoir à justifier sa décision.

Le Client et/ou l'Utilisateur est/sont informé/informés que les Services Digitaux sont ou peuvent être fournis sur une infrastructure partagée, et déclare accepter les risques associés. Le Client et/ou l'Utilisateur comprend/comprennent en particulier qu'une augmentation inattendue ou soudaine du volume des transactions de tiers peut avoir un impact sur la qualité ou la disponibilité des Services Digitaux.

La Banque peut être amenée à sous-traiter tout ou partie de la fourniture des Services Digitaux auprès de tiers (ci-après, les Prestataires de Services) qui peuvent être réglementés ou non, situés au Luxembourg ou à l'étranger, à l'intérieur ou hors de l'Union Européenne, afin d'être en mesure de garantir au Client et/ou à l'Utilisateur des services de qualité élevée, de se conformer à la réglementation et de bénéficier de ressources techniques de spécialistes qualifiés.

Toute prestation de sous-traitance est mise en place et suivie par la Banque conformément aux exigences légales et réglementaires en vigueur en matière de sous-traitance et sur la base d'un contrat de service. Les sous-traitants seront dans tous les cas soumis à une obligation légale de secret professionnel ou liés par un accord de confidentialité. La Banque conserve l'entière responsabilité du respect de l'ensemble des obligations qui lui incombent en vertu de la réglementation prudentielle.

#### **5. UTILISATION DES SERVICES DIGITAUX**

Le Client et/ou l'Utilisateur s'engage/s'engagent à utiliser les Services Digitaux de façon raisonnable, et à n'effectuer aucune action ayant pour intention ou effet de porter atteinte au bon fonctionnement des Services Digitaux ou de l'infrastructure technique de la Banque. Le Client et/ou l'Utilisateur est/sont seul/seuls responsable du respect des prescriptions légales et réglementaires locales

lors de l'utilisation des Services Digitaux à l'étranger, et répond/répondent devant la Banque de leur(s) violation(s) (volontaire ou par négligence).

Le Client et/ou l'Utilisateur s'engage/s'engagent à ne pas passer d'ordres d'achat ou de vente lorsqu'il/ils se situe/situent dans un pays sous mesure de sanctions tels que l'Iran, la Syrie, la Corée du Nord, Cuba, la Crimée / Sébastopol y compris de manière temporaire.

#### **6. DISPONIBILITÉ DES SERVICES DIGITAUX**

La Banque met en œuvre des moyens raisonnables pour assurer une disponibilité constante des Services Digitaux mais ne fournit aucune garantie à cet égard. Le Client et/ou l'Utilisateur accepte/acceptent que les Services Digitaux ne soient pas ininterrompus, ni exempts d'erreurs ou de problèmes de compatibilité avec l'Équipement, ou encore que leurs performances ne soient pas constantes.

La Banque se réserve notamment le droit de bloquer (y compris de manière prolongée) ou limiter à tout moment l'accès aux Services Digitaux pour en assurer la maintenance, ou en cas d'identification d'un problème technique ou de sécurité. La Banque n'assume aucune responsabilité pour les conséquences directes ou indirectes (y compris l'échec ou le retard d'une transaction passée au moyen des Services Digitaux) liées à l'indisponibilité des Services Digitaux, quelle qu'en soit la durée.

La Banque avertira, dans la mesure du possible, le Client et/ou l'Utilisateur des interruptions ou suspensions du service par un message sur le site myWealth/ePortfolio.

Il appartient au Client et/ou l'Utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de son/leurs équipement(s) électronique(s) lui/leur permettent la saisie, la consultation des informations et l'accès aux fonctionnalités offertes par les Services Digitaux.

#### **7. MODIFICATION DES SERVICES DIGITAUX**

L'utilisation des Services Digitaux nécessite l'acceptation et l'installation de toute mise à jour ou nouvelle version



des applications et Services Digitaux indiquée ou notifiée par la Banque (ainsi que de l'environnement matériel, logiciel, connexions et configuration requis pour les Services Digitaux). La Banque se réserve le droit de modifier à tout moment les fonctionnalités, modalités d'accès ou d'utilisation, d'authentification ou de validation des transactions passées au moyen des Services Digitaux en fonction d'impératifs techniques, réglementaires ou de sécurité. A défaut, l'accès ou l'utilisation des Services Digitaux concernés pourront être interrompus. Il appartient au Client ou l'Utilisateur de prendre toute mesure nécessaire pour s'assurer que les caractéristiques et configurations matérielles et logicielles de ses Équipements, ainsi que les éventuels services de communications électroniques tiers qu'il souscrit sont à tout moment suffisantes et compatibles avec les Services Digitaux, y compris en cas d'évolution ou de mise à jour de ces derniers.

## **8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

En dehors des éventuels droits de propriété intellectuelle relatifs aux contenus lui appartenant, le Client et/ou l'Utilisateur ne dispose/ ne disposent d'aucun droit de propriété intellectuelle sur les Services Digitaux, lesquels sont réservés par la Banque et/ou leurs titulaires respectifs.

Ainsi, le Client et/ou l'Utilisateur ne dispose notamment d'aucun droit de propriété intellectuelle sur les textes, les créations littéraires, graphiques (y compris photographiques) et audiovisuelles, les développements informatiques, les bases de données, le savoir-faire, les technologies ou autres œuvres de l'esprit et autres créations développées et/ou déployées par la Banque pour les besoins des Services digitaux et qui sont susceptibles d'être protégées par la propriété intellectuelle comme les images, les logos, la mise en forme, la charte graphique, la structure, l'ergonomie, les codes couleurs, les typographies, les polices de caractère, les éléments graphiques de base, l'organisation graphique des écrans, la mise en page, les fonds de page et plus généralement tous les éléments d'identité visuelle des Services Digitaux.

La Banque accorde par les présentes au Client et/ou l'Utilisateur une licence non exclusive et limitée aux

besoins de la fourniture des Services Digitaux, révoquant en cas de violation des présentes, personnelle, incessible et intransférable d'utiliser les Services Digitaux souscrits.

## **9. DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL**

Afin d'assurer le fonctionnement des Services Digitaux, la Banque traite les données personnelles du Client et/ou de l'Utilisateur conformément à la législation applicable et à la Notice de Protection des données de la Banque publiée sur le site internet [www.bgl.lu](http://www.bgl.lu), à laquelle il est renvoyé par les présentes.

## **10. CARACTÈRE PERSONNEL DES IDENTIFIANTS**

Le Client et/ou l'Utilisateur assume/assument l'entière responsabilité de l'usage des Services Digitaux ainsi que des Identifiants qui sont strictement personnels et intransmissibles. Toute utilisation d'un Service Digital au moyen d'un Identifiant non révoqué du Client et/ou de l'Utilisateur est réputée faite par le Client ou l'utilisateur lui-même.

Chaque Client et/ ou Utilisateur doit/doivent, sous sa seule responsabilité, utiliser des bonnes pratiques de sécurité, notamment en utilisant des Identifiants (mot de passe ou code secret notamment) (1) différents de ceux de son Équipement, (2) qui ne sont pas stockés ou inscrits sur son Équipement ou autrement annotés de manière à être accessible à des tiers.

En cas de perte, vol ou divulgation d'un Identifiant, ou s'il constate un usage frauduleux, le Client doit, en informer immédiatement son Banquier Privé ou le Digital Support au numéro de téléphone (+352) 42 42 23 33 pendant les heures de service normales de la Banque. En cas de perte, vol ou divulgation d'un Identifiant, ou s'il constate un usage frauduleux, l'Utilisateur doit, en informer immédiatement le Digital Support au numéro de téléphone (+352) 42 42 23 33 pendant les heures de service normales de la Banque. La Banque procédera alors dès que possible à la révocation des Identifiants et à la génération de nouveaux Identifiants. Cela (ainsi qu'une éventuelle investigation de la Banque sur cet incident) pourra provoquer une indisponibilité temporaire des Services Digitaux concernés.



Le Client et/ou l'Utilisateur est/sont seul(s) responsable(s) des dommages directs ou indirects résultant d'une utilisation illicite ou frauduleuse des Identifiants, à la suite notamment du non-respect des consignes de sécurité mentionnées dans les présentes Conditions Générales des Services Digitaux ou sur les Services Digitaux eux-mêmes.

## **11. COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES**

Les Services Digitaux reposent sur des réseaux publics de communications électroniques (comme internet) et peuvent nécessiter la souscription payante par le Client et/ou l'Utilisateur à des services de communications électroniques tiers. Le Client et/ou l'Utilisateur déclare/déclarent qu'il/ils a/ont connaissance des facteurs de risque liés à l'utilisation de ces réseaux et les accepte/acceptent en utilisant les Services Digitaux au moyen de ces réseaux.

## **12. SÉCURITÉ**

La Banque applique des standards de haut niveau pour sécuriser les Services Digitaux, y compris le recours à des techniques de cryptage et d'authentification forte afin de garantir au mieux la sécurité et la confidentialité des connexions et des données échangées. Elle exige les mêmes standards de sécurité de la part de ses sous-traitants.

De son côté, le Client et/ou l'Utilisateur est/sont seul(s) responsable(s) de l'utilisation et de la mise en œuvre de moyens de sécurité, de protection et de sauvegarde adaptés sur l'Équipement et notamment du fait que :

- a) l'(les) Équipement(s) utilisé(s) soi(en)t exempt(s) de programmes hostiles (virus, cheval de Troie) et ne fassent pas l'objet d'un jailbreak, root android, etc. (contournement du système de sécurité), et
- b) les services de communications électroniques tiers et les Équipements liés disposent de mesures de sécurité adaptées.

Le Client et/ou l'Utilisateur reconnaît/reconnaissent et accepte/acceptent que les connexions et échanges qu'il/ils a/ont avec la Banque, par le biais des Services Digitaux, peuvent transiter par le biais de technologies, réseaux et canaux de communication qui ne sont pas sous le contrôle

de la Banque et qui présentent des risques de sécurité inhérents à leur utilisation (risque d'interception, de perte de données, de présence de malwares).

Il appartient au Client et/ou l'Utilisateur de se renseigner sur les conditions d'utilisation des technologies, réseaux et canaux de communication utilisés et sur les règles qui leur sont applicables en matière de protection des données, de sécurité et de confidentialité.

## **13. RESPONSABILITÉ DE LA BANQUE**

La Banque s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de garantir au mieux la sécurité des Services Digitaux. Néanmoins, la Banque ne répond dans ses relations avec le Client et/ou l'Utilisateur que de sa faute lourde ou intentionnelle. La Banque ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de manquement à la sécurité par un Client et/ou un Utilisateur (notamment en ce qui concerne les Identifiants ou l'obligation générale de prudence et de diligence). Sauf en cas de faute lourde, la responsabilité de la Banque est en particulier exclue :

- a) si les Services Digitaux, s'avèrent ne pas être adaptés à l'usage que le Client et/ou l'Utilisateur entend/entendent en faire, ou en cas de dommage lié aux conséquences logiques du fonctionnement des Services Digitaux ;
- b) en cas de défaut dans les Services Digitaux ou de dysfonctionnement : le Client et/ou l'Utilisateur reconnaît/reconnaissent expressément l'impossibilité technique dans laquelle la Banque se trouve d'assurer un fonctionnement totalement exempt d'erreurs des Services Digitaux ;
- c) en cas d'indisponibilité (y compris prolongée), annoncée par la Banque ou non, des Services Digitaux à raison de cas de force majeure, de maintenance, d'incident technique ou de sécurité ou tout facteur externe, y compris la surcharge, l'insuffisance ou défaillance de services tiers de communication électronique et des réseaux internet ou de l'Équipement du Client et/ou de l'Utilisateur ;
- d) en cas de difficultés imputables au fonctionnement défectueux, à la mauvaise configuration, à l'utilisation générale d'équipements/de terminaux mobiles (tablettes)



ou fixes (ordinateurs) par le Client et/ou l'Utilisateur ou en cas d'équipements/de terminaux employés par le Client et/ou l'Utilisateur insuffisamment compatibles, performants ou sécurisés ;

e) pour les pertes de données ou de fichiers, la transmission de fichiers corrompus ou illisibles ou tout autre dommage occasionné par la transmission de données au moyen des Services Digitaux ;

f) pour tout retard ou défaut d'exécution de transactions ou ordres passés au moyen des Services Digitaux et résultant d'une indisponibilité des Services Digitaux ou d'un problème lié aux Identifiants ;

g) pour tout dommage causé à l'Équipement et résultant d'une insuffisance ou incompatibilité de ce dernier ou d'une mauvaise utilisation des Services Digitaux ;

h) en cas de compromission des Identifiants résultant de la mauvaise utilisation ou de l'utilisation frauduleuse des Services Digitaux ou des Identifiants par le Client et/ou l'Utilisateur, y compris résultant d'un programme hostile sur l'Équipement ou de manœuvres frauduleuses de type phishing, d'un vol d'identité que ni la vigilance du Client, ni les mesures raisonnables prises par la Banque ou ses sous-traitants n'auront permis de déceler ;

i) en cas de dommage que l'utilisation des Services Digitaux pourrait causer soit à l'Équipement ou aux données y contenues, et

j) d'une manière générale, pour tout dommage dont l'origine est étrangère à la Banque ou dans les cas prévus aux Conditions Générales.

La Banque demeure étrangère à tout litige pouvant survenir entre le Client et/ou l'Utilisateur et le bénéficiaire ou la contrepartie d'une opération réalisée par un Client et/ou l'Utilisateur au moyen des Services Digitaux.

#### **14. ACCEPTATION DES RISQUES**

Le Client et/ou l'Utilisateur reconnaît/reconnaissent que les Services Digitaux sont des services de la société de l'information, déclare/déclarent connaître et accepter

les caractéristiques, les limites et les risques d'internet, notamment en matière de performances techniques, de disponibilité parfois limitée. Lorsque les Services Digitaux sont utilisés depuis l'étranger ou pour effectuer des transactions internationales, il peut en résulter des communications électroniques sur des réseaux internationaux publics ou sur des serveurs situés à l'étranger. Le Client et/ou l'Utilisateur accepte/acceptent de supporter les risques de l'utilisation des Services Digitaux.

#### **15. COMMUNICATION**

Pour toute question en relation avec la souscription, la connexion et à l'utilisation des Services Digitaux, le Client peut s'adresser à son Banquier Privé ou adresser sa demande au Digital Support par téléphone au (+352) 42 42 23 33 du lundi au vendredi de 9h à 17h. L'Utilisateur peut également adresser toute question en lien avec la connexion et l'utilisation des Services Digitaux au Digital Support par téléphone au (+352) 42 42 23 33 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

#### **16. TARIFICATION ET FRAIS**

La souscription aux Services Digitaux, ainsi que le traitement des opérations effectuées à partir de ceux-ci peut donner lieu à perception de frais selon les conditions tarifaires de la Banque. La Banque se réserve le droit de modifier à tout moment sa tarification. Cette modification sera communiquée par tout moyen approprié (y compris via la messagerie sécurisée de myWealth/ePortfolio) au Client, qui sera réputé l'avoir acceptée dès et par le seul fait de l'utilisation ultérieure des Services Digitaux par lui ou par l'Utilisateur. Les frais liés à l'Équipement, y inclus les services de communication électronique requis pour l'utilisation des Services Digitaux sont à la charge exclusive du Client et/ou l'Utilisateur.

#### **17. DURÉE ET RÉSILIATION**

La souscription aux Services Digitaux est réalisée pour une durée indéterminée. La Banque et le Client peuvent résilier tout ou partie des Services Digitaux à tout moment par courrier ou via la messagerie sécurisée de myWealth/ePortfolio sans indication de motifs.





La résiliation mentionnée ci-dessus est faite avec effet immédiat sauf dans les situations visées dans les présentes Conditions Générales des Services Digitaux.

La Banque peut notamment suspendre ou mettre fin à tout ou partie des Services Digitaux à tout moment :

- a) si les comptes du Client sont clôturés ou bloqués ;
- b) s'il s'avère que le Client ne respecte pas ses obligations légales, réglementaires ;
- c) si le Client et/ou l'Utilisateur ne respecte/respectent pas les obligations mises à sa charge par les présentes Conditions Générales des Services Digitaux ;
- d) si la Banque l'estime utile ou nécessaire à la sécurité des Services Digitaux ou pour préserver les intérêts du Client, de l'Utilisateur, de la Banque ou de tiers ;
- e) pendant la période de préavis de résiliation des relations contractuelles entre la Banque et le Client;
- f) si un Client ou un Utilisateur avertit la Banque d'un (risque d') abus ou d'utilisation illicite des Services Digitaux ou des Identifiants ;
- g) si une fraude ou un abus est constaté dans le chef d'un Client ou d'un Utilisateur ou en cas de présomption de fraude ou d'abus ;
- h) sur demande d'une autorité réglementaire, judiciaire ou de supervision, ou

i) en cas d'opposition du Client ou de l'Utilisateur au traitement de ses données à caractère personnel, de retrait du consentement lorsque celui-ci est requis et généralement en cas d'exercice de droits rendant impossible la fourniture des Services Digitaux ou leur charge pour la Banque disproportionnée.

## **18. MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DES SERVICES DIGITAUX**

La Banque peut modifier les présentes Conditions Générales des Services Digitaux à tout moment, sous réserve de notification au Client et/ou à l'Utilisateur avant son entrée en vigueur par un message dans la messagerie sécurisée de myWealth/ePortfolio ou par tout autre moyen approprié. Cette modification est considérée comme approuvée par le Client dans la mesure où ce dernier n'aura pas fait part de son opposition par écrit via la messagerie sécurisée de myWealth/ePortfolio ou par courrier avant la date d'entrée en vigueur indiquée dans la notification, ou si le Client et/ou l'Utilisateur aura/auront continué à utiliser les Services Digitaux après cette date.

Si le Client n'est pas d'accord avec les modifications, il peut résilier sa souscription aux Services Digitaux concernés avec effet immédiat par écrit via la messagerie sécurisée de myWealth/ePortfolio ou par courrier, avant la date d'entrée en vigueur de la modification, sans qu'il puisse néanmoins prétendre à une quelconque indemnité de ce fait.

## C. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES A CERTAINS SERVICES DIGITAUX

---

### 1. SERVICE DIGITAL MYWEALTH

L'application myWealth permet au Client :

- de visualiser ses avoirs et engagements bancaires;
- d'accéder à la documentation bancaire sous format électronique (en particulier les avis et extraits de compte, les courriers adressés par la Banque et les rapports fiscaux) ;
- d'échanger avec la Banque via la messagerie sécurisée disponible via l'application myWealth ;
- de paramétrer l'envoi de notifications par mail (sur sa messagerie privée), par sms ou par notification push sur son Équipement afin de l'informer de la réception d'un message dans sa messagerie sécurisée, de la fourniture d'un document bancaire ou de la réalisation d'opérations sur son/ses comptes.

En fonction du type d'accès octroyé (qui dépendra notamment des services d'investissement souscrits), le Client pourra également de transmettre des ordres de paiement et/ou d'achat/ vente sur instruments financiers ;

Pour les Clients ayant opté pour la dématérialisation de leur courrier bancaire, myWealth est le seul moyen de consulter leur courrier, ainsi que le rapport fiscal.

Le Client peut accorder, via les formulaires mis à sa disposition par la Banque, à l'Utilisateur différents types d'accès à myWealth :

- a) Accès consultatif : accès à la visualisation via les services à distance des avoirs et des engagements relatif(s) au(x) compte(s) désigné(s) ;
- b) Accès transactionnel complet : accès à toutes les fonctionnalités disponibles via les services à distance avec pouvoir de disposition sur le(s) compte(s) désigné(s) ;
- c) Accès transactionnel - opérations bancaires uniquement : accès à toutes les fonctionnalités disponibles

via les services à distance avec pouvoir de disposition sur le(s) compte(s) désigné(s) excepté pour le passage d'ordres de bourse;

d) Accès transactionnel - ordres de bourse uniquement : accès à toutes les fonctionnalités disponibles via les services à distance avec pouvoir de disposition sur le(s) compte(s) désigné(s) excepté pour le passage de virements;

e) Accès signataire (signataire A/B ou C) : accès à la visualisation via les services à distance des avoirs et des engagements relatifs au(x) compte(s) désigné(s) ainsi qu'à la création et/ou la validation conjointe de virement ;

f) Accès encodeur : accès à la visualisation via les services à distance des avoirs et des engagements relatifs au(x) compte(s) désigné(s) ainsi qu'à l'encodage de virement.

### 2. SERVICE DIGITAL EPORTFOLIO

L'application ePortfolio permet pour le(s) compte(s) désigné(s) par le Client dans le mandat spécifique lié à l'accès à ce service à distance, aux Utilisateurs :

- de visualiser les avoirs et engagements bancaires du Client;
- de générer des rapports de portefeuilles;
- d'accéder à la documentation bancaire sous format électronique (en particulier les avis et extraits de compte, les courriers adressés par la Banque et les rapports fiscaux) ;
- d'échanger avec la Banque via la messagerie sécurisée de la plateforme ePortfolio y compris la transmission d'instructions.

L'Utilisateur de ce service n'aura qu'un accès consultatif sur ePortfolio car ce dernier ne dispose pas de fonctionnalités de passage d'ordres de paiement et/ou d'ordres d'achat/ vente sur instruments financiers.



### 3. SERVICE DIGITAL WEALTH AGGREGATOR

#### 3.1. DESCRIPTION DU SERVICE

La Banque propose au Client d'agrèger, via la fonctionnalité Wealth Aggregator (disponible uniquement sur la version PC de l'application myWealth), les données patrimoniales concernant ses actifs financiers qui sont déposés dans les livres de la Banque, ainsi que ses positions souscrites dans des fonds administrés par Global General Partner S.A. (GGP), ou encore consolider les données financières de tout contrat d'assurance-vie Cardif Lux Vie dont le Client est souscripteur et la Banque son agence d'assurances.

Le service d'agrégation de données patrimoniales fonctionne moyennant :

- a) la remontée automatique à la première connexion de tous les comptes bancaires détenus par le Client auprès de la Banque et la sélection par ce dernier des comptes qu'il souhaite agréger, afin de permettre la récupération des données financières desdits comptes, ainsi que ;
- b) une demande (optionnelle) du Client par voie électronique via l'application myWealth d'agrégation des positions souscrites dans des fonds administrés par Global General Partner S.A. (GGP);
- c) une demande (optionnelle) du Client par voie électronique via l'application myWealth d'obtention et de consolidation des données financières de tout contrat d'assurance-vie Cardif Lux Vie en vigueur dont il est personnellement souscripteur et pour lequel BGL BNP Paribas est agence d'assurances ;
- d) et ce afin de permettre leur consolidation et visualisation dans Wealth Aggregator.

Le service d'agrégation de données patrimoniales est uniquement à accès consultatif et il ne comporte aucune fonctionnalité transactionnelle.

La demande (optionnelle) d'agrégation des positions du Client dans des fonds administrés par Global General Partner S.A. (GGP) que peut opérer le Client auprès de la Banque se fait par voie électronique dans le Service

Digital Wealth Aggregator en cochant cette option par clic informatique ou via demande par voie informatique. Cette demande informatique est conservée par la Banque et le Client et reconnaît que ce mode d'opérer une demande auprès de la Banque équivaut à une demande traditionnelle manuscrite signée, en emporte les mêmes effets, et lui est pleinement opposable. Le Client reconnaît expressément que cette demande d'agrégation emporte mandat donné à la Banque de recueillir les données de ses positions dans les fonds administrés par Global General Partner S.A.(GGP) directement auprès de Global General Partner S.A.(GGP).

Le Client peut à tout moment décider de ne plus recourir à l'agrégation de ses positions dans des fonds administrés par Global General Partner S.A. (GGP) dans le Service Digital Wealth Aggregator en décochant cette option par clic informatique.

Lorsque le Client fait une demande d'obtention et de consolidation des données financières de tout contrat d'assurance-vie Cardif Lux Vie dont il est personnellement souscripteur et pour lequel la Banque est agence d'assurances, le Service Digital Wealth Aggregator étant lié à l'existence d'un compte bancaire au nom du Client souscripteur auprès de la Banque et de l'utilisation des systèmes opérationnels et informatiques de la Banque, le Client souscripteur accepte pleinement que cette consolidation de tout contrat d'assurance-vie Cardif Lux Vie souscrit par lui et dont la Banque est agence d'assurances et des données financières de ce contrat, qui est une option facultative pour lui, entre pleinement dans sa relation bancaire, est soumise aux Conditions Générales et impose leur acceptation par le Client souscripteur.

La demande (optionnelle) d'obtention et de consolidation de données financières de Cardif Lux Vie que peut opérer le Client auprès de la Banque se fait par voie électronique dans le Service Digital Wealth Aggregator en cochant ces options par clic informatique ou via demande par voie informatique. (Une demande ne peut être faite dans le système que par le Client qui est souscripteur du contrat d'assurance et les données de ce dernier ne seront visibles que par ce Client souscripteur). Cette demande informatique est conservée par la Banque et le Client confirme, par l'acceptation



des Conditions Générales des Services Digitaux Wealth Management, qu'il reconnaît que ce mode d'opérer une demande auprès de la Banque équivaut à une demande traditionnelle manuscrite signée, en emporte les mêmes effets, et lui est pleinement opposable. Il confirme à la Banque que cette dernière peut s'en prévaloir auprès des tiers, notamment Cardif Lux Vie, comme d'une demande et habilitation à recueillir, en son nom, les informations et données financières souhaitées par lui. La Banque est en droit de demander à tout moment au Client de formellement confirmer cette demande. Le Client souscripteur reconnaît que la Banque peut se prévaloir auprès de Cardif Lux Vie de cette demande opérée par voie informatique comme d'une habilitation formelle de la Banque à agir auprès d'elle au nom et pour le compte du Client afin d'obtenir les informations et données financières de ses contrats d'assurance permettant leur consolidation.

Le Client peut à tout moment décider de ne plus recourir à une consolidation de ses positions de Cardif Lux Vie via voie électronique dans le Service Digital Wealth Aggregator.

L'accès au Service Digital Wealth Aggregator étant conditionné à l'existence d'un accès myWealth dans le chef du Client, l'attention du Client est attirée sur le fait que la suppression du service myWealth entraîne la suppression du service Wealth Aggregator.

### **3.2. RESPONSABILITÉ**

La Banque n'est pas responsable et ne garantit ni l'exhaustivité, ni la licéité ni l'exactitude des informations récupérées à la demande du Client auprès d'autres sociétés comme par exemple Global General Partner S.A.(GGP) ou encore Cardif Lux Vie.

Le Client reconnaît, accepte et confirme que sa décision entraînant l'habilitation de la Banque à obtenir auprès de Global General Partner S.A.(GGP) et/ou de Cardif Lux Vie les informations et données financières de ses positions/contrats d'assurance entraîne la révélation auprès de ces dernières de l'existence d'une relation bancaire avec la Banque et exonère la Banque d'une quelconque atteinte au secret professionnel à ce titre.

Toutes les données financières concernant un contrat d'assurance-vie Cardif Lux Vie souscrit par le Client et dont la Banque est agence d'assurances, que le Client souscripteur a demandé à la Banque de récupérer auprès de cette compagnie d'assurances, proviennent des systèmes et des bases informatiques de cette compagnie d'assurances et n'ont pas fait l'objet par la Banque d'une quelconque altération ni d'aucun retraitement.

La Banque informe expressément le Client souscripteur qu'il est le seul utilisateur à pouvoir consulter les données de son contrat d'assurances dans Wealth Aggregator.

Seules les données émanant de Cardif Lux Vie et figurant sur le système IT / site internet de Cardif Lux Vie et pour lequel le Client, en sa qualité de souscripteur, détient un accès sécurisé personnel, sont considérées comme officielles, à jour et confirmées par la compagnie d'assurances à son égard et à l'égard des tiers.

La Banque ne peut être tenue par le Client pour responsable d'une absence de reprise ou de mise à jour de ses positions auprès de Global General Partner S.A.(GGP) et/ou de Cardif Lux Vie dès lors que cette situation découlerait de problèmes informatiques ne dépendant pas de sa volonté ou de la non fourniture de ces données par Global General Partner S.A.(GGP) et/ou Cardif Lux Vie.

## **4. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU SERVICE BEADVISED**

### **4.1. ÉLIGIBILITÉ DES CLIENTS AU SERVICE BEADVISED**

Le Service Digital beAdvised est réservé exclusivement au Client ayant contractualisé sa relation avec la Banque au travers de la signature d'une convention de conseil myAdvisory Essential (anciennement CIP) ou myAdvisory Partner (anciennement A2 ou A3) ou de la signature d'un mandat de gestion discrétionnaire (myMandate).

L'accès au Service Digital beAdvised étant conditionné à l'existence d'un accès myWealth dans le chef du Client, l'attention de ce dernier est attirée sur le fait que la suppression du service myWealth entraîne la suppression du service beAdvised.

#### 4.2. DESCRIPTION DU SERVICE

Le service beAdvised, offert au Client remplissant les critères d'éligibilité, consiste en la réception de message d'information (« News ») et/ou de réception de conseils personnalisés d'investissement.

##### a) Réception de message d'information (« News »)

Un service de réception de message d'information est offert au Client ayant souscrit un service de conseil en investissement au travers d'une convention de conseil myAdvisory Essential (anciennement CIP) ou myAdvisory Partner (anciennement A2 ou A3) ou de la signature d'un mandat de gestion discrétionnaire (myMandate).

Ces informations porteront notamment sur la stratégie d'investissement de la Banque.

La Banque ne fournit pas de conseil en investissement dans le cadre de ces informations. Par conséquent, avant de prendre une décision d'investissement, il appartient au Client de vérifier si cet investissement est adéquat au regard de ses connaissances, de son expérience en matière financière, de ses objectifs d'investissement et de sa situation financière. La Banque n'assume aucune responsabilité tant en termes d'opportunité de chaque opération passée ou ordonnée par un Client qu'en termes de compatibilité de celle-ci avec son profil d'investisseur.

Le Client recevant ces messages d'information aura la possibilité à tout moment de demander à la Banque de ne plus recevoir ces messages via le Service Digital beAdvised.

##### b) Réception de conseils personnalisés d'investissement

Un service de réception de conseils personnalisés d'investissement est offert au Client ayant contractualisé avec la Banque une convention de conseil myAdvisory Essential (anciennement CIP) ou myAdvisory Partner (anciennement A2 ou A3).

Ces conseils personnalisés d'investissement fournis via le service beAdvised sont régis par la convention de conseil en investissement conclue entre la Banque et le Client.

Pour prendre une décision d'investissement ou de conclusion de contrat de quelque nature que ce soit, le Client doit préalablement effectuer son propre examen des termes de l'offre de conseil, en tenant compte des avantages et des risques qui y sont afférents. Il doit donc disposer d'une connaissance suffisante des instruments financiers utilisés et des marchés sur lesquelles il sera investi afin d'en appréhender les risques. Le Client est invité si besoin à consulter ses propres conseillers externes en matière juridique, fiscale, financière ou tout autre matière afin d'apprécier l'opportunité d'investir dans les instruments recommandés.

La Banque ne fournit aucune garantie de quelque sorte que ce soit relative au rendement économique ou à la performance d'un investissement décrit dans ces recommandations et aucune information donnée ne devra être interprétée comme pouvant constituer une telle garantie.

Le Client peut demander à tout moment à la Banque de ne plus recevoir de recommandations personnalisées via le Service Digital beAdvised.